



Conditions Générales de Vente – Evolusens SAS

2024

Article 1 – Objet et champ d'application

Les présentes conditions générales de vente (les « CGV »), ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles la Société Evolusens S.A.S. 789 758 844 RCS Nanterre (« l'Organisme de formation ») consent au responsable de l'inscription, acheteur professionnel, et/ou participant à la formation (individuellement ou collectivement le « Client ») qui l'accepte, une formation issue de l'offre de formations de l'Organisme de formation (la « Formation »). Le Client et l'Organisme de formation sont respectivement individuellement la « Partie » ou collectivement les « Parties ».

Toute commande implique l'acceptation sans réserve par le Client des CGV. Sauf dérogation formelle et expresse de l'Organisme de formation, ces conditions prévalent sur tout autre document du Client, et notamment sur toutes conditions générales d'achat. Ces CGV sont susceptibles d'être mises à jour en cours d'exercice. Le site Internet www.evolusens.net porte toujours la dernière version à la connaissance de tous. Ces modifications ne peuvent ouvrir de droit à aucune indemnité au profit du Client.

Ces CGV concernent les formations présentielles indiquées sur www.evolusens.net, incluant, ou non, des modules digitaux effectués par le Client à distance. Les formations présentielles peuvent être réalisées dans des locaux loués par Evolusens, ou dans des locaux loués par le client ou dans les locaux du Client, sous sa responsabilité.

Article 2 – Modalité d'inscription

Toute demande de formation fait l'objet d'une proposition pédagogique et financière de l'Organisme de formation. L'acceptation formelle par le Client de cette proposition commerciale doit parvenir à l'Organisme de formation au moins 21 jours ouvrés avant la date de la première Formation. Celle-ci vaut commande définitive et emporte acceptation des CGV, des dates et lieux arrêtés de la Formation.

Article 3 – Modalités de Formation

L'Organisme de formation est libre d'utiliser les méthodes et outils pédagogiques de son choix, qui relèvent de sa seule compétence.

Le lieu et les durées des formations sont précisées sur le livret d'accueil et sur le site internet www.evolusens.net. Les Formations peuvent être assurées dans les locaux du Client et avec les moyens logistiques qu'il fournit (à minima, un vidéoprojecteur et un paperboard) ou dans un site extérieur avec les mêmes équipements.

Article 4 – Tarifs et conditions de règlement

Les prix sont indiqués en euros HT et TTC. Tout stage ou cycle commencé est dû dans sa totalité. Les prix des formations « inter » sont indiqués sur le livret d'accueil et sur le site www.evolusens.net. Les prix des formations « intra » sont indiqués sur la proposition commerciale adressée au Client. Les frais liés aux outils, matériels pédagogiques (dont dossiers documentaires et supports numériques), frais de déplacement et d'hébergement des formateurs sont facturés en sus.

Les factures sont payables à réception ou selon l'échéancier convenu, par chèque ou virement. Tout retard de paiement par rapport à cette échéance entraînera de plein droit :

- des intérêts de retard de paiement au taux de 3 fois le taux d'intérêt légal,
- l'exigibilité immédiate des factures non échues.

Tout retard de paiement entraîne de plein droit des intérêts de 1,5 % par mois, tout mois commencé étant compté en totalité. Pas d'escompte pour paiement anticipé. Toute intervention contentieuse entraîne une clause pénale automatique de 15 % des montants hors taxes mis en recouvrement, nonobstant tous dommages et intérêts auxquels pourra prétendre Evolusens du fait de la non exécution des obligations par la Société Cliente. En cas de faillite, règlement judiciaire ou liquidation des biens, Evolusens, se réserve le droit discrétionnaire de maintenir ou

résilier unilatéralement la présente convention. Toute réclamation est indépendante du paiement des sommes dues.

En cas de paiement effectué par un Opérateur de Compétences (« OPCO ») il vous appartient d'effectuer la demande de prise en charge auprès de l' Opérateur de Compétences dont vous dépendez, avant le début de la formation. Vous devez nous l'indiquer au moment de l'inscription et sur l'exemplaire de la convention qui nous est retourné signé. En cas de prise en charge partielle par votre Opérateur de Compétences, la différence de coût vous sera directement facturée. Si l'accord de prise en charge de votre Opérateur de Compétences ne nous parvient pas avant la fin de la formation, la totalité des frais de formation vous sera facturée. Il vous appartient de vous assurer de la bonne fin du paiement par l'organisme que vous désignez.

Article 5 – Annulation, modification ou report des formations par l'Organisme de formation

L'Organisme de formation se réserve le droit de remplacer un formateur défaillant par une personne aux compétences techniques équivalentes ou s'engage à reporter la Formation dans les meilleurs délais.

Lorsque le report de la Formation à une date ultérieure n'est pas possible et qu'aucune autre session n'est programmée, l'Organisme de formation procède au remboursement de la totalité du prix, éventuellement remisé, de la Formation à l'exclusion de tout autre coût. Si l'annulation intervient, sans report possible ni session ultérieure, à moins de 10 jours de la Formation, l'Organisme de formation s'engage à rembourser en sus, sur présentation des justificatifs, les frais de transport du Client qui n'aurait pu obtenir de remboursement direct de son transporteur.

L'Organisme de formation peut être contraint d'annuler une Formation pour cas de Force Majeure, tels que définis par le Code civil, et s'engage à organiser une nouvelle session de Formation dans les meilleurs délais. Sont aussi considéré comme ayant le caractère de la force majeure, les grèves des réseaux de transport (par ex. le réseau SNCF, le réseau RATP, compagnie aérienne...) que le personnel de l'Organisme de Formation peut être amené à utiliser pour se rendre sur le lieu de la formation.

Article 6 – Annulation, report de participation ou remplacement du participant par le Client

Toute formation ou cycle commencé est dû en totalité, sauf accord contraire exprès de Evolusens.

Toute annulation d'une formation à l'initiative du Client devra être communiquée par écrit dans les conditions qui suivent : la demande devra être communiquée au moins quinze (15) jours calendaires avant le début de la formation. A défaut, 50% du montant de la formation restera immédiatement exigible à titre d'indemnité forfaitaire.

Article 7 – Propriété intellectuelle et droits d'auteur

Dans le cadre d'un engagement environnemental, toute la documentation relative à la formation est remise sur des supports dématérialisés.

Le Client reconnaît expressément que Evolusens, quand elle est mandatée pour cela, est l'auteur et propriétaire des rapports, schémas et autres documents réalisés sur informatique ou multimédia, qui lui sont remis, conformément à la Loi sur la propriété intellectuelle.

Ces documents ne peuvent être reproduits partiellement ou totalement sans l'accord exprès de l'Organisme de formation. L'ensemble des textes, commentaires, ouvrages, illustrations et images reproduits sur ces supports sont protégés par le droit d'auteur et pour le monde entier. Toute autre utilisation que celle prévue aux fins de la Formation est soumise à autorisation préalable de l'Organisme de formation sous peine de poursuites judiciaires. Le Client s'engage également à ne pas faire directement ou indirectement de la concurrence à l'Organisme de formation en cédant ou en communiquant ces documents.

Article 8 – Renseignements et réclamations

Toute commande, demande d'information ou réclamation du Client relative aux CGV devra être formulée par écrit à l'Organisme de formation (adresse postale : 8, rue de l'Est 92100 Boulogne-Billancourt - email : contact@evolusens.net), qui s'efforcera d'y répondre dans les meilleurs délais.

Article 9 – Responsabilité

Le Client est seul responsable de la consultation, du choix de la formation fournie par l'Organisme de formation. L'Organisme de formation Evolusens est tenu pour l'ensemble de ses prestations à une obligation de moyens à l'exclusion de toute obligation de résultat.

La responsabilité de l'Organisme de formation ne peut être engagée qu'en cas de faute ou de négligence prouvée et sera limitée aux préjudices directs subis par le Client, à l'exclusion de tout préjudice indirect, de quelque nature que ce soit et notamment toute perte de chance, de clientèle, de résultat, d'exploitation, préjudice commercial.

Article 10 – Données Personnelles

La Loi informatique et liberté n° 78-17 du 6 janvier 1978, renforcée par le règlement européen 2016/679 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel publié au journal officiel de l'Union européenne le 4 mai 2016, impose une obligation de transparence en matière de collecte des données à caractère personnel.

Dans le cadre de la réalisation des formations, Evolusens est amenée à collecter des données à caractère personnel. Ces données peuvent être partagées éventuellement avec des sociétés tierces (prestataires, sous-traitants...) pour le strict besoin des formations. Conformément à l'exigence essentielle de sécurité des données personnelles, Evolusens s'engage dans le cadre de l'exécution de ses formations à prendre toutes mesures techniques et organisationnelles utiles afin de préserver la sécurité et la confidentialité des données à caractère personnel et notamment d'empêcher qu'elles ne soient déformées, endommagées, perdues, détournées, corrompues, divulguées, transmises et/ou communiquées à des personnes non autorisées.

Par conséquent, Evolusens s'engage à :

- Ne traiter les données personnelles que pour le strict besoin des formations ;
- Conserver les données personnelles selon les obligations légales en vigueur, résoudre d'éventuels litiges et faire respecter les engagements;
- En cas de sous-traitance, Evolusens se porte fort du respect par ses sous-traitants de tous ses engagements en matière de sécurité et de protection des données personnelles.

Les personnes concernées disposent sur les données personnelles les concernant d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, de portabilité, et d'apposition et peuvent à tout moment révoquer les consentements aux traitements. Les personnes concernées seront susceptibles de faire valoir leurs droits directement auprès de Evolusens ou de l'éventuel prestataire ou sous-traitant, qui s'engage à y faire droit dans les délais réglementaires et à en informer Evolusens, en écrivant à l'adresse suivante : contact@evolusens.net.

Article 11 – Divers

a.Le Client s'engage à considérer comme strictement confidentiel et s'interdit de divulguer, toute information, document, donnée ou concept, dont il pourrait avoir connaissance dans le cadre de la Formation (notamment remises accordées par l'Organisme de formation, modalités spécifiques de la Formation, échanges entre les clients).

b.L'Organisme de formation est autorisé à sous-traiter pour partie ou totalement l'exécution des prestations objets du présent contrat. Toutes les obligations du Client qui en découlent ne valent qu'à l'égard de l'Organisme de formation, lequel demeure responsable à l'égard du Client de toutes les obligations résultant du présent contrat.

c. L'Organisme de formation est autorisé à utiliser la dénomination sociale, le nom commercial et/ou les marques du Client, et le cas échéant du groupe dont il fait partie, comme référence commerciale sur tout support ou à toute occasion dans un but marketing et/ou publicitaire sans autorisation préalable du Client.

d. Les Contrat et tous les rapports entre Evolusens et son Client relèvent de la Loi française. Tous litiges devront être soulevés par envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception que la partie qui soulève le différend devra avoir adressée à l'autre.

Tous litiges seront réglés à l'amiable dans un délai de soixante (60) jours compté à partir de la date de la première présentation de la lettre recommandée :

- En première instance par une réunion formelle entre les deux parties
- En deuxième instance, par l'intervention de Mme Michelle Guez, médiatrice certifiée

Tout litige qui ne pourrait être réglé à l'amiable sera de la compétence exclusive du tribunal de commerce de Nanterre quel que soit le siège du Client, nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie.